

L'effacement des graffitis à Paris : un agencement de maintenance urbaine

Jérôme Denis, David Pontille

▶ **To cite this version:**

Jérôme Denis, David Pontille. L'effacement des graffitis à Paris : un agencement de maintenance urbaine. Nicolas Dodier; Antony Stavrianakis. Les objets composés. Agencements, dispositifs, assemblages, 28, Editions de l'EHESS, pp.41-74, 2018, Raisons Pratiques. hal-01922560

HAL Id: hal-01922560

https://minesparis-psl.hal.science/hal-01922560

Submitted on 14 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'effacement des graffitis à Paris : un agencement de maintenance urbaine

Jérôme Denis et David Pontille

Centre de Sociologie de l'Innovation
I3 (CNRS UMR 9217) - Mines ParisTech - PSL University
60 Boulevard Saint Michel - 75272 Paris cedex 06
jerome.denis@mines-paristech.fr
david.pontille@mines-paristech.fr

in: N. Dodier & A. Stavrianakis (eds.), 2018, *Les objets composés. Agencements, dispositifs, assemblages*. Paris: Éditions de l'EHESS (Raisons Pratiques), p. 41-74.

Les milieux urbains sont particulièrement riches pour étudier les formes d'articulation du matériel et du langagier[1]. Si la ville concentre les bâtiments en tous genres et les infrastructures de toutes sortes, elle est aussi « intellectuelle » comme la qualifiait Georg Simmel (1988) : peuplée d'une immense variété de signes qui éveillent les sens et participent de « l'intensification de la vie nerveuse » des citadins. Comme l'a montré Armando Petrucci, les écritures publiques sont depuis des siècles une « composante essentielle de l'espace urbain offert au regard » (Petrucci, 1993, p. 22), et leurs caractéristiques graphiques, langagières aussi bien que leurs propriétés matérielles et leur position dans l'environnement sont des dimensions cruciales de leur portée politique. À ces écritures monumentales, se sont progressivement ajoutées des inscriptions hétérogènes – marquages au sol, enseignes, plaques de rue, panneaux directionnels, feux tricolores, écrans de contrôle, etc. – sur lesquelles s'appuie l'organisation de la ville à des échelles et sur des plans très différents. Ces signes tissent une multitude de réseaux qui associent plusieurs sites, des espaces publics les plus ouverts jusqu'aux bureaux où travaillent celles et ceux qui les administrent (Latour & Hermant, 1998). Cette ville écrite ne s'arrête évidemment pas aux inscriptions officielles. Nombreuses sont celles qui surgissent dans l'espace urbain aux marges de la légalité[2]. Depuis l'apparition de la pratique du « *writing* » à Philadelphie et New York (Ley & Cybriwsky, 1974 ; Austin, 2001) à la fin des années 1960, les graffitis tiennent une place particulière parmi ces écritures indisciplinées. Leur présence et leur absence, qui contribuent à l'atmosphère graphique des espaces urbains, font l'objet de nombreux débats quant à l'image que les responsables des villes souhaitent projeter, au plan local et national, voire dans la compétition internationale pour l'attractivité touristique.

---

[1] Nous remercions Nicolas Dodier et Anthony Stravianakis pour les conseils avisés qu'ils nous ont prodigués au fil de nos discussions, ainsi que les deux évaluateurs anonymes, dont Francis Chateauraynaud, pour leur lecture exigeante et leurs propositions constructives. Nous sommes aussi particulièrement reconnaissants envers les personnes qui nous ont accueillis dans leurs locaux, qui ont répondu à nos questions et accepté d'être observées, aussi bien dans les services de la Ville de Paris que dans les entreprises prestataires.

[2] Sur les divers signes urbains qui apparaissent hors des cadres officiels, voir, parmi de nombreux travaux, Corbier (1987), Braconnier (1999), Fraenkel (2002, 2007), Milnor (2014).

Les sciences sociales ont largement étudié les graffitis et leurs auteurs. Qu'ils se revendiquent de la sémiologie, de l'anthropologie visuelle, de la sociologie ou de la science politique, les travaux se sont développés à la croisée de deux principales traditions de recherche : les enquêtes sur la déviance (Castleman, 1982 ; Lachmann, 1988 ; Kokoreff, 1990 ; Vulbeau, 1992 ; Cresswell, 1992 ; Ferrel, 1996), et celles qui portent sur les pratiques culturelles et artistiques (Baudrillard, 1976 ; Stewart, 1989 ; Miller, 1993 ; Lemoine, 2012 ; Ross, 2016 ; Avramidis & Tsilimpounidi, 2017 ; Kramer 2017). Ces analyses éclairent plusieurs dimensions du phénomène, des qualités graphiques des inscriptions jusqu'aux motivations des graffiteurs, en passant par leurs formes de socialisation, les modes de régulation et de discrimination, ou encore les formes de reconnaissance et d'institutionnalisation. Dans le prolongement de ces travaux, nous souhaitons interroger ici un aspect moins documenté, qui explore les propriétés matérielles et langagières de la ville sous un nouvel angle : l'effacement des graffitis.

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses villes dans le monde ont mis en place de véritables politiques d'effacement (Austin, 2001 ; Halsey & Young, 2002 ; Shobe & Banis, 2014). En France, la lutte officielle contre les graffitis remonte à la Troisième République avec le développement de ce que Philippe Artières (2013) a appelé une « police de l'écriture », qui a organisé le tri entre des formes graphiques considérées comme acceptables et d'autres dont il fallait débarrasser l'espace public. Ce tri témoigne d'un contrôle graphique du territoire urbain, qui passe par des mécanismes réglementaires d'autorisation et d'interdiction, et s'accompagne du déploiement d'opérateurs chargés de faire disparaître les inscriptions indésirables dans les rues. Il instaure un « ordre esthétique[3] » (Vaslin, 2017) qui encadre précisément une grande part des aspects matériels et langagiers de la ville.

C'est cette mise en ordre que nous voulons analyser ici, en examinant les modalités d'exercice actuel de la politique d'effacement des graffitis à Paris. Comme nous le verrons, cette politique d'effacement est pensée et organisée à Paris, et dans d'autres villes, comme une activité quotidienne d'entretien de l'espace urbain. En l'étudiant nous nous inscrivons ainsi dans la lignée de travaux qui documentent le rôle des pratiques de maintenance dans la production continue de l'ordre matériel, social et politique, notamment dans les villes[4]. Pour cela, nous nous appuierons sur la notion d'agencement, telle qu'elle a été élaborée par Gilles Deleuze et Félix Guattari (1980), notion dont on verra qu'elle offre des prises précieuses pour décrire le type de maintenance que l'effacement des graffitis met en œuvre, et pour comprendre comment cette maintenance articule les dimensions matérielles et langagières de la ville. Avant d'entrer dans les détails de notre enquête, revenons brièvement sur ces deux horizons de recherche. À quel titre la maintenance a-t-elle été étudiée en sciences sociales ? Que peut-on retenir de la notion d'agencement qui puisse outiller une enquête sur l'effacement des graffitis ?

---

[3] Dans sa thèse, Julie Vaslin (2017) analyse en détail les liens historiques entre deux dynamiques qui sont au cœur de ce qu'elle nomme la « mise en administration » des graffitis au sein de la ville de Paris : le développement d'une politique d'effacement et l'émergence plus récente d'un encadrement culturel des graffitis et de leurs auteurs.

[4] Ce faisant, nous prolongeons également notre enquête et notre réflexion théorique sur le travail de maintenance dédié aux écritures urbaines (Denis & Pontille, 2010).

Maintenance et *urban assemblages*

Les pratiques de maintenance font l'objet d'analyses dans plusieurs disciplines depuis de nombreuses années. En France, elles ont notamment été étudiées du point de vue de la sociologie des organisations. Dans cette perspective, la maintenance a principalement été appréhendée en tant qu'elle peut mettre à l'épreuve l'organisation du travail, parce que les activités qui lui sont dédiées concentrent une large part des problèmes liés aux stratégies d'externalisation (Thébault-Mony, 2000), parce qu'elles font figure de lieu privilégié d'innovation organisationnelle (Lalande & de Terssac, 2002), ou encore parce qu'elles mettent en tension volontés de planification et gestion de l'imprévu, tout spécialement dans les secteurs à haut risque (Bourrier, 1999).

Dans la lignée de l'ergonomie et d'une sociologie attentive à l'activité située des opérateurs, d'autres travaux se sont concentrés sur les formes d'engagement des personnes, et en particulier sur le type de rapports aux objets techniques que la maintenance implique. Pascale Molinier (2003) a, par exemple, souligné l'importance du corps, notamment masculin, dans des activités qui exposent les travailleurs à la saleté, à la douleur, mais aussi au plaisir du contact direct avec les objets. Dans son analyse des formes de solidarité technique, Nicolas Dodier (1995) a, quant à lui, questionné les pratiques de maintenance en se penchant sur le soin avec lequel certains opérateurs traitent les objets techniques qu'ils sont chargés d'entretenir. Il a montré que ce « respect », qui n'est pas partagé par tous et que certaines formes organisationnelles favorisent plus que d'autres, passe par une attention aux particularités matérielles des choses. Il engage les opérateurs dans une exploration qui permet à l'objet de se dévoiler progressivement. C'est une forme d'engagement proche qu'Alexandra Bidet (2011) a décrite en mettant en lumière l'enquête que certains opérateurs de la supervision du réseau téléphonique parviennent à mettre en œuvre à même les écrans et leurs inscriptions. La même veine pragmatiste traverse le texte que Francis Chateauraynaud et Patrick Trabal (2007) ont consacré aux professionnels de la sécurité informatique. Ceux-ci montrent en effet comment l'activité des administrateurs-réseaux se déploie au fil d'enquêtes et d'épreuves ordinaires. Ils insistent par ailleurs sur les dynamiques d'apprentissage collectif dans lesquelles s'engagent ces professionnels, en constituant, d'une part, des connaissances partagées, notamment à partir de « cas exemplaires », et, d'autre part, dans les modalités de sensibilisation des usagers qui sont enrôlés dans les dispositifs sociotechniques des administrateurs[5].

Du côté des *Science and Technology Studies* (STS), la question de la maintenance a été posée très tôt, d'une manière assez différente[6], même si l'on y retrouve certaines des préoccupations que nous venons de mentionner. En 1991, dans un article devenu pierre angulaire des travaux féministes sur les sciences et les technologies, Leigh Star, répondant à un texte de Bruno Latour, écrivait ainsi : « There is no analytic reason to put aside maintenance » (Star, 1991, p. 42). Par cette phrase, qui s'inscrivait dans la lignée de Donna Haraway et Joan Fujimura, elle invitait à reconsidérer les travaux qui, en sociologie et en histoire des innovations, s'étaient jusque-là exclusivement centrés sur la figure de l'innovateur et de ses alliés, négligeant une grande partie des opérations et des personnes que les processus d'alignement et de clôture rendaient invisibles. L'enjeu, pour Star et ses

[5] On retrouve ces deux aspects dans des travaux devenus classiques : Julian Orr (1996) a souligné le rôle des « War Stories » dans la constitution des savoirs collectifs des réparateurs de photocopieurs, tandis que Christopher Henke (2000) a comparé les processus de sensibilisation et d'alignement à des opérations de « réparation des usagers ».

[6] Pour une introduction synthétique à cette question, voir Denis, Mongili & Pontille (2015).

collègues, n'est donc pas de diagnostiquer les formes organisationnelles, ni de rendre compte de la façon dont les personnes entrent en relation avec les objets techniques. C'est la place et le rôle de ces objets techniques dans les sociétés contemporaines qu'elles souhaitent interroger, en renforçant l'analyse des composites sociotechniques. À leurs yeux, la prise au sérieux de l'idée défendue par Latour (1984), que la science et la technologie sont des manières de faire de « la politique par d'autres moyens », implique en fait d'étendre l'enquête. Il est nécessaire, explique Star, d'élargir l'éventail des préoccupations du chercheur à celles et ceux qui paient le prix des innovations au quotidien, soit parce qu'ils sont des usagers qui débordent des cadres progressivement naturalisés par les objets techniques, soit parce qu'ils travaillent dans l'ombre au maintien de l'ordre sociotechnique.

Plusieurs années après le texte de Star, la discussion autour des activités de maintenance en STS a connu un regain important. Elle s'est progressivement consolidée autour de deux principaux enjeux : la volonté réaffirmée de se distancier des discours centrés sur les seuls processus d'innovation, qu'ils soient issus des médias ou de la sphère académique (Edgerton, 1999, 2006 ; de Laet & Mol, 2000 ; Graham & Thrift, 2007 ; Jackson, 2014) ; et une attention à la vulnérabilité des objets techniques, qui déplace la perspective habituelle des sciences sociales sur la part matérielle du monde, principalement focalisée sur la résistance et la solidité (Edensor, 2011 ; Denis & Pontille, 2015 ; Domìnguez Rubio, 2016).

Au-delà de leurs différences évidentes, tous ces travaux invitent à reconsidérer l'un des fondements de la sociologie des techniques, puisqu'ils refusent plus ou moins explicitement de s'arrêter à la distinction heideggerienne qui sépare la relation transparente aux objets de la relation problématique que la panne, ou la casse, fait émerger. Les situations de déstabilisation (de l'accident à la controverse) ont en effet longtemps servi d'opérateur empirique et analytique de dévoilement, les crises permettant au chercheur de rendre publiques les dimensions politiques des objets techniques qui demeuraient invisibles tant que ces derniers restaient appréhendés comme des « boîtes noires ». Or, dans les mains et les yeux des opérateurs de maintenance, les objets ne sont jamais saisis sous une forme stabilisée et complètement hermétique, et tout travail de maintenance vise justement à éviter qu'une panne sérieuse et publiquement identifiée n'advienne.

> It is in this space between breakdown and restoration of the practical equilibrium – between the visible (that is, "broken") tool and the concealed tool – that repair and maintenance make its bid for significance. (Graham & Thrift, 2007, p. 3)

L'enquête sur la maintenance rejoint en ce sens celles sur la vigilance (Chateauraynaud, 1997) et sur l'alerte (Chateauraynaud & Torny, 1999), concentrées sur les formes d'action qui se déploient entre la routine et la crise. Et elle entre directement en résonance avec la sociologie du travail automatisé de Gwenaële Rot et François Vatin (2017), qui défendent l'utilité d'observer « dans le *continuum* de l'action, le travail en situation "critique" et en situation "normale" » (*ibid.*, p. 103) pour comprendre les formes d'engagement des opérateurs spécifiques aux industries de flux, au-delà des seuls risques qui les caractérisent. Une telle posture est d'autant plus utile pour appréhender la réalité urbaine qu'elle permet de mettre de côté toute tentation de « collapsologie[7] ». Comme l'explique Stephen Graham, il y a en effet un risque, en traitant la question de la vulnérabilité avec pour seul horizon l'effondrement ou les accidents spectaculaires, de faire le jeu des grands programmes sécuritaires, et de masquer « vast and hidden economy of repair and

[7] Voir par exemple Joseph Tainter (1988), ou Jared Diamond (2006).

maintenance […] continually at work » (Graham, 2010, p. 10) qui empêche quotidiennement les désastres et fonde la résilience des villes.

Plusieurs travaux ont participé à cet intérêt renouvelé pour les activités de maintenance en se concentrant sur les espaces urbains et la ville, dans la lignée du travail pionnier de Stewart Brand (1994) sur la vie des bâtiments. Par exemple, Tim Edensor (2011), qui a examiné les conditions dans lesquelles l'église Sainte Anne à Manchester a été restaurée, montre comment le travail de maintenance déplie littéralement la matérialité urbaine, mettant au jour ses fluidités comme ses stabilités. Durant les processus de restauration, l'église n'est pas, en effet, une entité inerte et isolée. Au contraire, elle apparait comme un composite aux frontières imprécises et aux éléments constitutifs incertains qui interagissent les uns avec les autres : pierres, joints, attaches en métal, ciment, qualité de l'air, êtres vivants évoluant autour du monument (oiseaux, insectes, bactéries…), jusqu'aux fournisseurs des nouvelles pierres nécessaires à sa restauration. À ces « matérialités enchevêtrées » *(entangled materialities)* s'ajoutent les artisans restaurateurs et leurs outils, mais aussi les politiques de préservation des monuments historiques, les querelles quant à la définition de l'authenticité à adopter, etc. De son côté, Ignaz Strebel (2011) a observé les tournées des gardiens d'immeubles. Il montre qu'en articulant surveillance et interventions mineures, ceux-ci garantissent le maintien des bâtiments en état de fonctionnement. Faites d'accomplissements situés, mêlant conversations, gestes, savoir-faire, outils et technologies, ces tournées se déroulent selon un processus plus ou moins complexe qui donne à voir le caractère animé et vivant des bâtiments. Dans un cadre complètement différent, Rob Shaw (2014) a donné à voir une face méconnue de la vie nocturne de Newcastle, en montrant que les activités de consommation et de loisirs qui rythment les nuits du centre-ville sont configurées en grande partie par des pratiques de nettoyage. Ces dernières contribuent à former ce que Shaw nomme un « *waste-production-machinic-assemblage* » par lequel des éléments disparates de la bouillonnante vie nocturne du centre-ville sont progressivement transformés en déchets qui disparaissent de la part publique de la ville. Non seulement cet assemblage assure certaines conditions de félicité des pratiques festives qui se déroulent la nuit, mais il joue aussi un rôle important dans la production d'une certaine étanchéité entre un centre-ville nocturne et un centre-ville diurne.

Invitant à comprendre la ville – ses quartiers, infrastructures, activités, mobiliers – comme le résultat d'un travail continu, ces recherches sur la maintenance alimentent un débat interdisciplinaire en langue anglaise qui s'est cristallisé sur la notion d'*urban assemblages*. Depuis plusieurs années, cette notion est en effet au centre de nombreux travaux en études urbaines (Farías & Bender, 2010 ; McFarlane, 2011 ; Kamalipour & Peimani, 2015). Empruntée à Deleuze et Guattari (1980) comme traduction « d'agencement », son usage fait aussi écho aux analyses d'Ash Amin et Nigel Thrift (2002) en géographie humaine et de Bruno Latour et Émilie Hermant (1998) en anthropologie des techniques. Il vise à développer une approche de la ville « non-réductionniste » (DeLanda, 2006), et à « décentrer le regard traditionnel des études urbaines » (Farías & Bender, 2010). Ce déplacement est particulièrement manifeste à propos de deux aspects de la réalité urbaine, longtemps négligés : l'hétérogénéité sociomatérielle des ingrédients qui constituent la ville, et le caractère circonstanciel de leurs transformations à la fois historiques et événementielles. Dans cette perspective, la ville n'est pas une réalité stable qui peut être analysée au repos, mais une entité composite en (re)production permanente (McFarlane, 2011). Ce courant de recherche invite ainsi à étudier la complexité sociotechnique des villes, des discours politiques officiels jusqu'aux actions locales ponctuelles, des grandes infrastructures aux

objets les plus anodins, sans décider à l'avance de ce qui compte comme caractéristiques essentielles. Si ces travaux sont précieux pour explorer la grande richesse de la réalité urbaine, il nous semble toutefois qu'une enquête sur la maintenance a tout à gagner à revenir à la notion d'agencement telle que Deleuze et Guattari (1980) l'ont discutée.

Enquêter sur les agencements

Étudier un agencement consiste d'abord à tenir ensemble, nous disent Deleuze et Guattari, « deux segments, l'un de contenu, l'autre d'expression » :

> D'une part [l'agencement] est *agencement machinique* de corps, d'actions et de passions, mélange de corps réagissant les uns sur les autres ; d'autre part, *agencement collectif d'énonciation*, d'actes et d'énoncés, transformations incorporelles s'attribuant aux corps. (Deleuze & Guattari, 1980, p. 112, *italiques dans l'original*).

L'attention simultanée aux « mélanges de corps » et aux « énoncés, expressions » qui font un agencement invite à interroger les rapports entre matière et langage sans les examiner séparément comme deux natures incommensurables qui se distribueraient d'un côté sur un axe des discours et, de l'autre, sur un axe des pratiques. Le geste consiste au contraire à partir de leurs associations et de leurs combinaisons pour appréhender les formes d'action qu'elles rendent possibles.

Une autre dimension importante des agencements, sur laquelle insistent Deleuze et Guattari, est leur caractère à la fois situé et génératif. Les agencements opèrent des extractions, ils « territorialisent ».

> [Les agencements] prélèvent d'abord sur les milieux un *territoire*. Tout agencement est d'abord territorial. La première règle concrète des agencements, c'est de découvrir la territorialité qu'ils enveloppent, car il y en a toujours une […]. Le territoire est le fait de fragments décodés de toutes sortes, empruntés aux milieux, mais qui acquièrent alors une valeur de « propriétés » […]. (Deleuze & Guattari, 1980, p. 629, *italiques dans l'original*)

Loin d'être déterminées à l'avance, ces opérations de prélèvement émergent des combinaisons effectuées entre les éléments machiniques et énonciatifs d'un agencement. Prélever des territoires, configurer des mondes, la notion d'agencement rend ainsi sensible au travail d'extraction, toujours sélectif, opéré sur un milieu à la fois dense et vaste, qui n'est jamais entièrement contenu dans le territoire. Par ailleurs, un agencement n'opère pas un cadrage univoque, qui prélèverait un territoire parfaitement étanche. Au contraire, expliquent les auteurs : « […] l'agencement a d'une part des côtés territoriaux et reterritorialisés, qui le stabilisent, d'autre part des pointes de déterritorialisation qui l'emportent » (Deleuze et Gattari, 1980, p. 112).

C'est précisément parce qu'elle invite à prêter attention à ces écarts et aux mouvements qui leur sont associés, plutôt que les laisser à l'arrière-plan de la description, que la notion est précieuse.

Revenir à ces composantes de l'agencement amène à déplacer en partie les orientations analytiques défendues dans les travaux qui mobilisent sa traduction. Alors que la notion anglaise d'*assemblage* met l'accent sur l'hétérogénéité des êtres qui sont assemblés, celle d'agencement insiste sur l'action que ces entités variées accomplissent, et sur les réalités

que cette action fait exister. Un agencement agit. En combinant, en ordonnançant, en produisant des différences et des hiérarchies.

Mais l'agencement se distingue également du dispositif. Comme l'ont récemment rappelé Nicolas Dodier et Janine Barbot (2016), la notion de dispositif met l'accent sur l'exercice de la contrainte et ses différents degrés de manifestation. L'action du dispositif est donc, elle aussi, importante, mais elle est décrite dans une tonalité qui diffère sensiblement de ce que le terme d'agencement permet de mettre en lumière. L'influence d'une entité sur une autre n'est pas au cœur de la description des agencements qui, contrairement à celle des dispositifs, ne trace pas de ligne de démarcation entre un appareil de cadrage (que Dodier et Barbot présentent sous la forme d'un « enchaînement préparé de séquences » plus ou moins coercitif) et des conduites des acteurs qui lui font face, lui attribuent certaines visées, le mobilisent parfois comme un appui, et sont transformées par lui. Cette ligne de démarcation tend, d'une part, à figer les places des éléments composant l'action, mais surtout elle distribue les personnes dans deux types de positions prédéfinies : celle des concepteurs du côté du dispositif, celle des individus du côté des conduites. Sans nier l'importance de ces places, la notion de Deleuze et Guattari invite à prendre en considération d'autres figures d'acteurs, que l'on pourrait qualifier d'intermédiaires (ou plutôt de médiateurs) : celles et ceux qui travaillent « à l'intérieur » des agencements, celles et ceux dont les corps et les mots constituent une part cruciale des propriétés machiniques et énonciatives des agencements.

Notre but ici n'est pas de revenir à ce qui serait une définition originelle de la notion d'agencement pour l'appliquer à notre objet comme un cadre analytique rigide, mais d'en faire au contraire un outil méthodologique de l'enquête elle-même. Qu'est-ce que la posture de Deleuze et Guattari implique du point de vue de la méthode d'investigation ? Enquêter sur les agencements, cela veut dire d'abord qu'il faut trouver « qu'est-ce qu'on fait et qu'est-ce qu'on dit ? » (Deleuze & Guattari, 1980, p. 629). Qu'est-ce qu'on fait pour effacer les graffitis des rues de Paris ? Qu'est-ce qu'on dit pour le faire et lorsqu'on le fait ? Pour répondre à ces questions, nous avons rassemblé un ensemble de documents (décrets municipaux, appels d'offres, contrats, mais aussi discours du maire au Conseil de la ville, et textes plus théoriques de doctrine) dont nous avons analysé les termes et les formulations. Nous avons également réalisé des entretiens auprès des acteurs qui participent à cette activité d'effacement au sein de la municipalité (deux responsables de l'effacement des graffitis à la Direction de la Propreté et de l'Eau, et trois personnes au sein de la Circonscription fonctionnelle) et des deux principales entreprises prestataires qui en ont la charge (quatre personnes à la direction, deux chefs techniques). Outre un éclairage sur les modalités d'organisation de l'effacement dans la ville (de la distribution des tâches jusqu'aux techniques employées), cela nous a permis de reconstituer une part de la genèse de l'agencement tel qu'il opère aujourd'hui et de ses mutations. Enfin, nous avons mené des observations directes des interventions d'effacement en accompagnant cinq opérateurs tout au long de leur journée de travail, et de deux séances de contrôle qui rassemblent sur le terrain responsables des entreprises prestataires et responsables des services de la ville. Grâce à cette approche, outillée de la prise de photographies et d'enregistrements audio lorsque cela était possible, nous avons pu saisir la part corporelle de l'effacement, découvrir les techniques à l'œuvre, et prêter attention aux mots de l'activité quotidienne, des écrits de travail jusqu'aux expressions orales les plus spontanées.

En analysant l'effacement des graffitis comme un agencement, notre enquête ne vise pas uniquement à documenter une action en négatif, opération de masquage, d'enlèvement et

de disparition, qui est ordinairement peu ou pas visible. L'enjeu est aussi d'en comprendre la part générative, en considérant l'autre question inhérente à l'enquête sur les agencements : quel territoire l'effacement des graffitis prélève-t-il à partir d'une réalité urbaine foisonnante ? Pour conduire cette exploration, nous procéderons en deux temps. Nous montrerons d'abord que l'effacement des graffitis à Paris est agencé depuis le début des années 2000 comme une activité de maintenance spécifique, qui génère un espace ordonné par l'instauration d'un rythme particulier. La maîtrise graphique de la ville est en effet organisée autour d'opérations quotidiennes, qui participent chacune à écarter les menaces d'un milieu urbain où prolifèrent irrémédiablement des inscriptions indésirables. Dans un deuxième temps, nous rentrerons dans le détail de ces opérations en mettant en lumière le type de prélèvement territorial qu'elles effectuent. Celui-ci s'articule autour de trois principales lignes d'action : la mesure de surfaces, la qualification d'expressions publiques, le traitement de matériaux.

L'effacement des graffitis : un modèle de maintenance urbaine

À Paris, la lutte contre les graffitis s'inscrit dans une histoire longue de prévention de la « délinquance graphique » (Artières, 2013), initialement centrée sur l'outrage moral et le dommage aux biens, avant de devenir une souillure portant atteinte à l'environnement (Vaslin, 2017). Préoccupation montante des services de propreté de la municipalité dans les années 1980, les graffitis ont intégré la catégorie des « nuisances visuelles » dont il faut débarrasser l'espace public. Face à leur prolifération au cours des années 1990, les graffitis (et plus spécifiquement les tags) ont été considérés comme des signes du désordre et associés à un sentiment d'insécurité croissant. Afin d'endiguer leur propagation et de les réduire à un phénomène marginal, un ambitieux programme d'effacement a pris forme au tournant des années 2000, qui a profondément reconfiguré la lutte contre les inscriptions indésirables dans Paris. Initiative de Jean Tiberi, alors maire de la capitale, ce programme se présentait à la fois comme le prolongement des débats français sur le graffiti, et comme une inspiration de la politique dite de « tolérance zéro » que Rudolph Guliani avait instaurée depuis 1994 à New York. Fondée sur une intransigeance sans faille envers les infractions, même mineures, engendrées sur la voie publique, cette politique new-yorkaise s'est rapidement exportée à d'autres villes américaines, jusqu'à devenir un modèle international en matière de sécurité urbaine.

Les principes qui sont au cœur de cette politique remontent à la fin des années 1970, au moment d'une intensification renouvelée de la lutte anti-graffiti, déployée au nom de l'image de la ville en tant que centre touristique et économique à l'échelle internationale. À New York, c'est d'abord dans le métro que le graffiti est devenu un problème public. Comme l'expliquent en détail Craig Castleman (1982) et Joe Austin (2001), la présence exponentielle des graffitis sur les trains de la Metropolitan Transportation Authority a débouché, à partir de 1972, sur une série de programmes de répression envers les graffiteurs, auxquels se sont ajoutés la mise en place de dispositifs de surveillance des dépôts de trains, la réorganisation des modalités de nettoyage des wagons et le développement de nouvelles techniques d'effacement. Si les méthodes et les moyens financiers qu'il fallait y consacrer étaient fortement débattus au sein des différentes instances concernées, l'objectif de ces opérations était clair et partagé : il s'agissait d'éliminer un phénomène qui ne pouvait être toléré.

Pour autant, jusqu'au milieu des années 1980, aucun de ces programmes n'y est parvenu. Au fil des constats d'échec de ces initiatives particulièrement onéreuses, et alors même que la ville de New York plongeait dans une crise financière la conduisant au bord de la banqueroute, l'idée d'une éradication totale des graffitis a peu à peu été abandonnée au profit d'une « maintenance normale des graffitis » (Castleman, 1982, p. 157). L'intégration du nettoyage des trains dans les activités de routine de la MTA n'a toutefois pas permis de contenir le phénomène. Ce n'est qu'au prix d'un vaste mouvement de revitalisation de l'image de la ville initié par les élites économiques et l'administration municipale, articulant programmes de nettoyage des rues et des stations du métro, misant sur la discipline des New-Yorkais les uns envers les autres, soutenant une ambitieuse campagne anti-graffiti calibrée par une agence de publicité, et un programme d'effacement systématique du métro (le « *Clean Car Program* »), que les graffitis ont progressivement disparu de la surface des trains en circulation (Austin, 2001). Mais l'inclusion de leur effacement dans les activités routinières de maintenance a inauguré sa relative autonomisation vis-à-vis de la répression contre les graffiteurs recherchés par la police ferroviaire spécialisée *(vandal squad)*. Elle a constitué une étape importante dans la stabilisation d'une certaine manière de problématiser la présence des graffitis dans les villes et d'organiser leur effacement.

C'est dans un article de politique publique devenu emblématique que James Q. Wilson et George L. Kelling (1982) – respectivement professeur à Harvard et ancien directeur de l'équipe d'évaluation de la fondation de la police – ont articulé pour la première fois les principes de ce déplacement et ses conséquences organisationnelles, en exposant les grandes lignes de la « *broken window theory*[8] ». Leur argument, qui porte sur la question de l'ordre public et la qualité de vie des communautés locales, s'appuie très largement sur les graffitis dont ils font un cas exemplaire des problèmes auxquels sont confrontées les villes américaines. C'est le rôle des forces de l'ordre en général que Wilson et Kelling discutent dans leur article : plutôt que d'être concentrés exclusivement sur la résolution des crimes les plus graves, les moyens de la police devraient être consacrés en partie à une « fonction de maintien de l'ordre » quotidienne, sous la forme de patrouilles à pied. Pourquoi cette insistance sur une présence à même la rue, au plus proche des populations ? Parce que, assurent les auteurs, c'est dans le traitement rapide et répété d'infractions a priori anodines que se joue la réussite du maintien de l'ordre.

Pour défendre cette idée, ils s'appuient sur une expérimentation en psychosociologie menée dans les années 1960 et sur un article critiquant vertement la politique de lutte contre les graffitis dans le métro (Glazer, 1979). Ils en tirent deux principaux enseignements, dont ils font les fondements de leur théorie de la vitre cassée. Tout d'abord, l'ordre public est affaire de visibilité et d'invisibilité. Certains phénomènes visibles dans les lieux publics mettent à mal l'équilibre d'une communauté parce qu'ils fonctionnent comme des « signes de défaillance officielle » (*ibid.*, p. 4). C'est le cas des vitres cassées et des graffitis. Indices manifestes de l'absence d'autorité publique, ces phénomènes qui ne sont pas dangereux en soi doivent être rendus invisibles au plus vite, expliquent Wilson et Kelling, car ils nourrissent un sentiment diffus d'insécurité. Mais ce n'est pas tout. Si ces symptômes doivent être traités d'urgence, c'est qu'ils sont également contagieux : « (I)f a window in a building is broken *and is left unrepaired*, all the rest of the windows will soon be broken » (Wilson & Kelling, 1982, p. 31, *italiques dans l'original*). Interprétés comme les

[8] Kelling a publié avec son épouse un livre quatorze ans plus tard (Kelling & Coles, 1996), qui sera l'instrument principal de diffusion de la « *broken window theory* » et de la politique de « tolérance zéro » dans le monde.

signes d'une situation dont « personne ne s'occupe », chaque mobilier urbain endommagé, chaque graffiti peut être considéré par certains comme un encouragement et conduire à une multiplication rapide des cas. Chaque occurrence de ces petites infractions doit donc être traitée comme une possible première étape vers la déliquescence de l'ordre social.

Cette théorie de la vitre cassée, qui est au cœur du programme « tolérance zéro » popularisé par Rudolph Guliani et dont les principes inspirent la politique en vigueur à Paris depuis 2000, demeure la pierre angulaire des initiatives en matière d'effacement des graffitis (Stewart & Kortright, 2014)[9]. Elle contraste fortement avec les premières politiques répressives, puisqu'au lieu de dessiner à l'horizon d'une action ponctuelle un possible « retour à l'ordre », elle admet explicitement que l'ordre nécessite des interventions quotidiennes sans cesse répétées. Même si ses commentateurs en ont souvent proposé une lecture centrée sur le traitement de la criminalité, la théorie de la vitre cassée constitue bel et bien une théorie de la maintenance urbaine au sens large. Comme l'explique Austin (2001, p. 146), « l'attention emphatique à la surface apparente de l'ordre social » qui en est le cœur souligne l'importance cruciale accordée « au maintien de l'apparence esthétique de l'espace public partagé ». Voici donc le geste originel de l'effacement des graffitis conçu comme agencement de maintenance urbaine à part entière, sa territorialisation première : il traite, en même temps qu'il désigne, des signes du désordre (et plus uniquement des délinquants ou des criminels), configurant dans un même mouvement une certaine définition de l'ordre public (fragile et devant être constamment entretenu) et un cadre organisationnel pour le maintenir (une série d'activités dans la rue, menées à un rythme soutenu).

Maintenir les « murs propres » à Paris

C'est à la mise en œuvre d'une telle organisation que s'est attelé Jean Tiberi dès la fin de l'année 1999, en définissant une politique de lutte contre les graffitis pour la ville de Paris. Celle-ci a pris la forme d'une « opération murs propres » qui a bouleversé les pratiques ayant cours jusque-là. Rompant avec l'exclusivité qu'avaient les services de propreté de la ville sur les activités d'effacement, la mise en place de l'opération a en effet été l'occasion de solliciter des prestataires extérieurs et de créer de fait un marché public de l'effacement des graffitis. Un appel d'offres a ainsi été lancé, autour d'un programme particulièrement ambitieux s'étalant sur six ans et organisé en deux phases successives. La première, dite de « mise à niveau », visait à éliminer « au moins 90 % des graffitis détectés à l'origine du contrat » pendant les douze premiers mois[10]. La seconde phase, dite de « maintenance », inaugurée le 2 février 2001, consistait à éliminer tout nouveau graffiti détecté pendant les cinq années suivantes. Une fois l'opération terminée, cette phase de maintenance a été renouvelée, inscrivant l'organisation de l'effacement des graffitis dans la durée, au rythme de nouveaux appels d'offres qui ont depuis pris le relais tous les deux à cinq ans.

Sur le plan contractuel, ce programme d'effacement prend, depuis son origine, la forme d'un marché à performances, structuré par une obligation de résultat. Les contrats signés entre la municipalité et les entreprises prestataires partent d'un découpage de la ville en

---

[9] La théorie et ces principes sont encore aujourd'hui présents jusque dans les couloirs des services techniques de la ville de Paris, mentionnés par l'un des responsables qui nous désignait, à l'issue d'un entretien, les origines de son activité.

[10] Communiqué de la ville de Paris pour la conférence de presse pré-conseil, « L'enlèvement des graffiti », 26 janvier 2001.

différents lots qui circonscrivent ainsi des zones d'intervention (toute façade d'immeuble visible de la voie publique à hauteur maximale de 4 mètres), définissent des objectifs avec des seuils de graffitis résiduels à ne pas dépasser dans chaque zone, et des délais précis d'intervention (10 jours après la détection d'un graffiti).

Cette vaste opération « murs propres » s'est appuyée sur une autre réorganisation qui a été moins médiatisée, mais qui a joué un rôle crucial dans la possibilité de mettre en place un effacement systématique des graffitis dans la ville. Le 15 octobre 1999, la ville de Paris a publié un arrêté municipal qui a transformé le statut des façades d'immeubles, accomplissant un renversement inédit. Jusque là, c'était aux propriétaires de garantir la propreté des façades de leurs bâtiments. S'ils repéraient un graffiti, ils devaient s'en charger et pouvaient faire appel aux services techniques de la mairie qui, pour un prix modeste, procédaient à l'effacement. Les propriétaires qui n'effectuaient pas ces demandes étaient hors la loi. Une telle organisation n'était plus tenable au regard des ambitions du maire de la ville, et des principes mêmes de la politique de maintenance qu'il souhaitait mettre en place. Pour que les graffitis puissent faire l'objet d'un enlèvement rapide et méthodique, qu'aucune « vitre cassée » ne reste trop longtemps à la vue de tous, l'arrêté municipal a inversé l'ordre des actions, laissant aux équipes de la mairie l'initiative de l'effacement[11]. Service payant obligatoire, mais effectué au cas pas cas, l'effacement des graffitis a ainsi été transformé en une activité systématique, prise en charge gratuitement par la municipalité à partir du 1er janvier 2000. En retirant la responsabilité de l'entretien des façades aux propriétaires d'immeubles, l'arrêté municipal a donné les moyens aux équipes de la ville de Paris, et à ses prestataires, de faire de ces façades un objet de maintenance permanente.

Pour répondre au premier appel d'offres, un regroupement d'entreprises (Coved, Nicollin et Ourry) a débouché sur la création d'un service de nettoyage des graffitis, nommé Korrigan. L'objectif de ce regroupement était non seulement de mutualiser des compétences antérieures (les deux premières entreprises dans l'effacement des graffitis avec des marchés à Marseille et Montpellier, et la troisième dans le règlement de contentieux), mais aussi de partager l'éventuel risque financier en cas d'échec, vis-à-vis des exigences importantes du cahier des charges (Chardon & Varlot, 2002). Depuis 2006, le marché a régulièrement été remporté par deux entreprises (Korrigan et Urbaine de Travaux), auxquelles s'est ajoutée une troisième (HTP) depuis 2012.

L'externalisation de l'effacement n'est cependant pas totale. La ville de Paris dispose toujours d'une équipe dédiée au sein des services de la propreté, qui se concentre sur les lieux ne faisant pas partie des contrats, à l'instar des bâtiments municipaux, des édifices et jardins publics, des stades et des écoles, des berges de la Seine et des murs longeant le périphérique. Cette équipe travaille main dans la main avec les entreprises prestataires, notamment lors d'événements tels que les élections ou des manifestations qui sont l'occasion d'une véritable flambée scripturale dans la ville. C'est elle aussi qui s'occupe de vérifier le respect des contrats et qui organise chaque mois le contrôle contradictoire de chaque entreprise prestataire.

Au quotidien, comme de nombreuses activités de maintenance, l'effacement des graffitis est réalisé en deux temps. Les graffitis font d'abord l'objet d'un signalement par des employés spécialisés, un agent municipal, ou un citadin. Ces signalements sont ensuite

[11] L'arrêté laisse toutefois aux propriétaires réticents la possibilité de formuler un refus de toute intervention pro-active. Charge à eux, dans ce cas, d'assumer l'effacement des graffitis dont la présence prolongée sur les façades demeure illégale.

collectés et triés, puis distribués aux équipes d'intervention qui procèdent aux effacements proprement dits. Quatre principales techniques d'effacement sont mises en œuvre : l'usage de solvants plus ou moins puissants, la projection d'eau à haute pression, l'utilisation d'un mélange d'eau et de sable appelé hydrogommage, et le recouvrement par différents types de peinture.

Cette organisation ne s'est évidemment pas installée du jour au lendemain. Les défis engendrés par l'aménagement de métiers spécifiques, tels des agents détecteurs et effaceurs, des gestionnaires de planning, des mécaniciens spécialisés pour les véhicules, avec l'encadrement correspondant, ont été particulièrement prégnants en matière de définition des tâches, de recrutement et de formation du personnel. Le développement de systèmes d'information dédiés à la programmation, la supervision et la traçabilité d'un domaine d'activités inédit a également procédé par adaptations successives. Les techniques d'effacement et, plus encore, les produits qui les alimentent ont été l'objet d'ajustements réguliers afin, par exemple, de produire des peintures de plus en plus couvrantes et résistantes, ou des solvants qui préservent les murs et respectent les normes environnementales. L'adaptation des véhicules aux interventions et à la circulation urbaine a également supposé de dépasser certaines contraintes de taille. Les camionnettes utilisées sont suffisamment étroites pour se faufiler dans toutes les rues et stationner sur les trottoirs, et assez spacieuses pour contenir des pots de peinture, des perches, des bidons de solvants, mais aussi un réservoir d'eau, une chaudière, un compresseur…

En nous plongeant dans le détail de cet agencement parisien, des textes réglementaires et contractuels qui l'encadrent jusqu'aux activités quotidiennes des agents en passant par les technologies qu'ils manipulent, nous pourrons mieux comprendre comment s'opérationnalise la première territorialisation que nous avons décrite plus haut – l'appréhension des graffitis comme signes de désordre, intrinsèques au milieu urbain, qu'il faut traiter au jour le jour. Que dit-on et que fait-on précisément lorsque l'on efface les graffitis à Paris ? Et que prélève-t-on concrètement de la réalité urbaine pour parvenir à assurer la maintenance de l'ordre graphique de la ville ? Notre enquête nous a permis d'identifier trois lignes d'action principales de cet agencement : la mesure de surfaces, la qualification d'expressions publiques, le traitement de matériaux.

Mesurer des surfaces

Nous l'avons vu, l'ambition générale de la politique d'effacement mise en place par Jean Tiberi et son équipe s'est notamment traduite par l'instauration d'un marché à performances. Celui-ci impose aux entreprises concernées des objectifs de résultats. Ce type de marché repose sur des unités et des instruments de mesure grâce auxquels les actions des prestataires peuvent être concrètement évaluées par leurs clients. Pour ce qui est de l'effacement des graffitis, cette mesure n'a rien d'évident. Que compter exactement ? Avec quels outils ? Dans quels termes ? La solution imaginée par la ville de Paris a consisté à appréhender les inscriptions indésirables du point de vue de leur surface d'occupation, mesurée en mètres carrés. Ce qui importe n'est donc pas le nombre de graffitis, mais la taille de la « surface graffitée » :

> Lorsque plusieurs graffiti (*sic*) sont considérés comme faisant partie de la même surface graffitée, la mesure de cette dernière sera la somme des mesures des surfaces géométriques simples enveloppant la surface graffitée. (Dossier d'Appel d'offres, Cahier des clauses techniques particulières, 2012, p. 9)

Ce geste a été inauguré un peu avant la publication des appels d'offres, lors de la création d'un « Observatoire du graffiti » destiné à mesurer l'étendue des surfaces graffitées. C'est le résultat de cet état des lieux – 240 000 m^2 – qui a servi de base pour définir l'objectif des 90 % de la première phase de l'opération « murs propres ». Les mesures de l'observatoire ont également permis de réaliser la répartition géographique des « lots » soumis à la concurrence des prestataires (Chardon & Varlot, 2002).

Au quotidien, la mesure des surfaces est au cœur de l'organisation du travail. Chaque agent effaceur est équipé d'un téléphone avec appareil photo et logiciel de saisie. Les interventions démarrent toutes par la création d'une fiche qui s'ouvre par une photographie du graffiti sur le point d'être effacé, à laquelle sont associées plusieurs informations : date, lieu, technique employée, nature du mur, type et taille du graffiti. Une fois l'effacement effectué, l'opérateur prend une nouvelle photo du mur « vide » et nettoyé qu'il ajoute à la fiche qui est alors transmise à la base de données centralisée de l'entreprise pour laquelle il travaille. Ces données protègent le prestataire en cas de litige avec la municipalité ou avec un propriétaire, puisqu'elles peuvent être utilisées pour prouver qu'une intervention a bel et bien été réalisée. Mais elles permettent surtout aux services municipaux de produire des statistiques qui assurent un suivi de l'activité de chaque entreprise, et donnent à voir, une fois agrégées, la distribution géographique des graffitis dans la ville et son éventuelle évolution. À partir de ces données, un « taux de retour » est, par exemple, calculé, qui est pris en compte dans la redéfinition des lots à chaque nouvel appel d'offres, et qui sert aussi aux entreprises à répartir leurs équipes et optimiser leurs tournées.

Les surfaces mesurées sont également utiles pour inspecter l'activité des prestataires. Nous l'avons évoqué, chaque mois, un contrôle contradictoire est organisé pour vérifier si les termes du contrat sont respectés. Cette inspection est réalisée sur la base d'un échantillon représentatif d'un lot en particulier : à chaque fois, un nouveau point de départ est choisi au hasard, à partir duquel un trajet systématique s'engage (première rue à droite, prochaine à gauche, prochaine à droite, etc.) sur une certaine distance, variable selon l'étendue de la zone. Pendant cette marche collective, chaque graffiti rencontré est noté sur un formulaire papier, avec sa taille, c'est-à-dire la quantité de surface qu'il occupe. À la fin de cette tournée de contrôle, la somme de toutes les surfaces graffitées est calculée, et si le total excède le seuil requis pour la zone en question l'entreprise est redevable d'une amende à la hauteur des mètres carrés excédentaires.

Agencer l'effacement des graffitis en termes de surfaces quantifiées, c'est privilégier une saisie bien particulière, qui tient ensemble, indissociablement, les inscriptions et leurs supports, sans toutefois se préoccuper de ce qui compose matériellement ces derniers. La territorialisation qu'opère la mesure d'espaces en deux dimensions s'appuie sur la commensurabilité propre à la quantification (Espeland & Stevens, 1998). Elle met sur un même plan des éléments très hétérogènes : par exemple, dans les statistiques produites, le mobilier urbain est décrit à partir de vingt-huit catégories (corbeille de rue, candélabre, façade, potelet, etc), et les surfaces traitées se déclinent en dix-huit catégories (de béton, bois, brique, carrelage, crépi, goudron, jusqu'à verre). Une fois additionnés, ces différents éléments peuplant l'espace urbain renseignent sur la surface totale de graffitis effacés à Paris. Cette totalisation n'a cependant pas de prétention à l'exhaustivité. Si l'arrêté municipal d'octobre 1999 a permis de faire basculer un nombre considérable de façades dans le cadre du programme d'effacement, beaucoup demeurent, du fait de leur statut juridique, hors des interventions de maintenance. C'est notamment le cas de celles qui appartiennent à de grandes sociétés privées ou publiques (la Poste, la SNCF, etc.), qui

conservent la responsabilité du nettoyage de leurs bâtiments et mobilier. Même si la vocation publique de l'effacement des graffitis est de traiter l'ensemble des surfaces de la ville, le territoire prélevé par l'agencement de maintenance est fragmentaire.

Par ailleurs, ce calcul des surfaces pertinentes n'est pas complètement rigide. Bien qu'ancrées dans la géométrie euclidienne, les manières de mesurer sont elles-mêmes parfois débattues. Au cours des contrôles contradictoires mensuels, par exemple, la définition de ce qui compte comme une surface attendue propre, et comment la mesurer, est régulièrement discutée et ajustée. Qui plus est, elle est dépendante de la configuration même du parcours que réalisent les participants, dont la perception commune des graffitis est le résultat des modalités de leur déambulation (Gibson, 1979). Ainsi, à la fin d'une séance de contrôle, nous avons découvert qu'en refaisant le chemin à l'envers pour retourner aux véhicules des uns et des autres, nous constations des graffitis inaperçus à l'aller. Toutefois, personne ne voyait rien à redire à cela, certaines de nos trouvailles déclenchant même l'hilarité : comment avions-nous pu passer à côté de celui-là ? La saisie des surfaces que le parcours de contrôle opère n'a pas vocation à être exhaustive. Elle est un instrument de territorialisation parmi les autres, dont les limites font pleinement partie de l'agencement de maintenance.

Il arrive que le cadre juridique, qui autorise les entreprises prestataires à s'occuper des surfaces des bâtiments sans que leurs propriétaires n'en fassent la demande préalable, ait lui-même besoin d'être réactualisé, voire explicitement négocié, devant les façades. L'inversion de responsabilité engendrée par l'arrêté municipal d'octobre 1999 a beau avoir force de loi, elle peut créer des tensions. Certains opérateurs se trouvent régulièrement en situation de parlementer avec les habitants avant d'accéder à un mur. Occasionnellement, un commerçant ou un propriétaire s'oppose même physiquement à toute intervention, alors qu'il n'a pas signé de décharge. Dans la plupart de ces cas, les agents s'abstiennent afin de ne pas envenimer la situation, et attendent qu'une solution soit négociée directement avec leur responsable et les équipes municipales.

Qualifier des expressions publiques

Articulé à ce prélèvement quantifié, l'effacement des graffitis à Paris passe également par des formes d'appréciation qualitatives. Contrairement à la mesure des surfaces, celles-ci portent sur les inscriptions considérées individuellement, dont elles retiennent des aspects « expressifs » (Petrucci, 1993), presque indépendamment de l'objet sur lequel elles sont exposées. C'est en tant que manifestations graphiques aux dimensions esthétiques variées, faites de mots, de slogans politiques ou de dessins (humoristiques, érotiques, etc.) plus ou moins évocateurs et provocateurs que les graffitis sont ici appréhendés.

Cette saisie de l'expressivité est loin d'aller de soi. Dans le cahier des clauses techniques particulières du dossier d'appel d'offres datant de 2012, on trouve en effet une définition très extensive des graffitis, qui s'en tient à l'association d'une surface et d'un « graphisme », et ne donne aucune prise pour définir les propriétés expressives de ces inscriptions.

> Est considéré comme graffiti tout graphisme réalisé sur une surface à l'aide d'agents tachants de toute nature, quel que soit le mode d'apposition. Tout épanchement de peinture, qu'il soit accidentel ou délibéré, entre dans cette définition du graffiti. (Dossier d'Appel d'offres, Cahier des clauses techniques particulières, 2012, p. 4)

Une telle description, si elle était le seul élément de cadrage de l'activité d'effacement, entraînerait la disparition de fait de toutes traces graphiques des murs de la ville, sans tergiversations. Ça n'est bien évidemment pas le cas. À cette définition maximaliste, s'ajoutent des catégorisations plus spécifiques, précisées dans les termes des contrats et des appels d'offres, mais aussi en situation, lorsque les opérateurs (détecteurs ou effaceurs) considèrent sur place les inscriptions exposées, leurs significations, formes et couleurs.

Une première caractérisation, qui réitère un dilemme récurrent à propos des graffitis, prend la forme d'une différence cruciale dans l'activité d'effacement : celle qui distingue les graffitis autorisés, généralement appelés par les opérateurs « fresques » ou « œuvres », et tout le reste (Halsey & Young, 2002 ; McAuliffe & Iveson, 2011 ; Kramer, 2017 ; Vaslin, 2017). Cette distinction s'appuie principalement sur la circulation de documents qui recensent les graffitis qui ne doivent pas être effacés. Les prestataires disposent d'une liste qu'ils mettent régulièrement à jour, sur laquelle figurent les photos de ces œuvres et leurs adresses. La désignation de graffitis « qu'il ne faut pas effacer » est également effectuée par des demandes ponctuelles des équipes municipales qui sillonnent les rues et peuvent décider de préserver un graffiti à leur goût. Pour les entreprises prestataires, cette liste et les demandes ponctuelles identifient les cas qui font exception à la routine contractuelle de l'effacement. Elles organisent un territoire dans le territoire en isolant une série d'inscriptions qui sont déplacées à l'extérieur de l'agencement de maintenance, dont on a vu qu'il était pourtant nourri de la crainte d'un effet délétère et contagieux de la présence des graffitis dans la ville.

La distinction entre « œuvres » autorisées et graffitis à effacer n'est toutefois pas réglée une fois pour toutes par la circulation des listes et des demandes officielles. Elle se joue également lors des interventions quotidiennes qui peuvent donner lieu à des doutes, ou à des qualifications *in situ*.

Durant notre enquête, pendant que nous suivions les opérateurs dans les rues de Paris, ceux-ci nous ont ainsi expliqué à plusieurs reprises pourquoi telle ou telle inscription ne devait pas être effacée en mobilisant des critères situés comme « c'est clair, celle-ci est volontaire » ou « celle-là est signée ». Ces considérations mêlent appréciations esthétiques et matérielles, et s'articulent principalement autour d'une question sensible : est-ce que le graffiti s'inscrit dans une démarche intentionnelle, négociée avec le propriétaire des lieux ? Si c'est le cas, son effacement peut poser problème et créer un contentieux. Par exemple, face à un rideau métallique où figure un graffiti imposant, Marc précise :

> Quand c'est rempli comme ça, souvent c'est que c'est voulu, le commerçant veut le garder. […] De toute façon, quand on a un rideau rempli, comme ça, dès qu'on a un doute, on prend la photo et on voit avec [nos responsables]. (Entretien avec Marc, agent d'intervention)

Même s'il ne figure pas sur la liste officielle, même s'il n'a pas fait l'objet d'une demande exceptionnelle d'un membre de l'équipe municipale, un graffiti peut donc, pour un temps au moins, être épargné et échapper à la marche implacable de la politique de la vitre cassée. Parce qu'elle tient à des listes régulièrement mises à jour, qu'elle est parfois ajustée en situation et qu'elle peut être momentanément interrompue, cette première forme de

caractérisation de l'expressivité fait de la tension quasi inhérente au graffiti entre art et vandalisme[12] une oscillation récurrente, située et distribuée.

Une autre distinction cruciale traite les graffitis comme une expression publique. Parmi les éléments de « graphisme réalisé sur une surface à l'aide d'agents tachants de toute nature », le cahier des clauses techniques du dossier d'appel d'offres de 2012 fait en effet référence à la qualification juridique nationale ancienne de l'outrage moral (Vaslin, 2017) en distinguant de tous les autres graffitis ceux dont le caractère est « injurieux, pornographique ou attentatoire à l'ordre public » (*ibid.*, p. 11). Alors que les entreprises prestataires sont tenues d'effacer le tout-venant au cours des dix jours suivant leur détection, elles doivent faire disparaître ceux qui entrent dans la catégorie des « injurieux » dans les trois heures, sept jours sur sept. Les graffitis sont ici appréhendés comme des actes de langage et leur effacement participe d'une véritable « politique du performatif » (Butler, 1997), qui inscrit le caractère dangereux de certains mots écrits au cœur de l'organisation du travail.

Pour autant, il importe ici aussi de comprendre que, malgré sa dimension répressive et l'urgence qu'elle imprime au rythme des effacements, cette qualification n'a rien d'univoque. Bien que la plupart des graffitis ne soulèvent aucun doute, certains peuvent s'avérer ambigus, tandis que d'autres peuvent rester indéchiffrables pendant une période donnée. Par exemple, lors de notre enquête, nous avons appris qu'un des opérateurs était récemment rentré de sa tournée en expliquant qu'il avait trouvé énormément de graffitis d'un certain « ACAB ». Celui-ci était tellement productif que l'agent n'avait pas eu le temps de tout enlever dans la rue en question. Sa responsable lui a immédiatement rétorqué qu'il ne s'agissait pas du nom d'un graffiteur, mais d'un acronyme, issu des mouvements anarchistes, qui signifiait : « All Cops Are Bastards » et qui relevait donc de la catégorie des « injurieux ». Il fallait que tous ceux qui avaient été laissés sur place soient effacés au plus vite. Depuis cette mésaventure, une affiche était visible dans le local des opérateurs, rappelant à tous que l'inscription « ACAB » devait être traitée non pas comme un graffiti parmi d'autres, mais comme un « attentatoire », à effacer en urgence.

L'effacement des graffitis prélève donc aussi une part de son territoire par qualifications ajustées et nuancées[13]. L'ordre graphique de la ville, dont l'agencement assure ainsi la maintenance, n'est pas établi une fois pour toutes de l'extérieur, comme un objectif clair à atteindre. Il est le fruit d'une articulation quotidienne, jamais complètement jouée d'avance, entre définitions réglementaires et officielles plus ou moins pérennes et jugements en situation.

Traiter des matériaux

Mais finalement, en quoi consiste l'acte d'effacer dans l'agencement que nous décrivons ? Le terme est anodin et sa simplicité pourrait être trompeuse. Pourtant, toutes celles et tous ceux qui se sont trouvés avec une feuille de papier froissée, voire trouée, après avoir tenté

---

[12] Pour une analyse historique méticuleuse de la mise en administration différenciée des graffitis à Paris, tantôt jugés sales et dégradants, tantôt valorisés comme œuvres culturelles et artistiques, voir Vaslin (2017).

[13] Au-delà des grandes lignes d'action que nous décrivons ici, les opérateurs ne s'engagent bien évidemment pas de manière identique dans les qualifications qui jalonnent l'activité d'effacement. Si nous avons pu identifier quelques différences, par exemple à propos des préoccupations esthétiques ou des appréhensions de l'espace urbain, notre enquête ne nous a pas permis de collecter suffisamment de matériaux pour analyser sérieusement cet aspect.

de faire disparaître un mot ou une ligne indésirable le savent bien : effacer est une affaire délicate. Comme le passage de la gomme, les techniques d'effacement des graffitis doivent être utilisées avec précaution, sous peine de voir le graffiti résister ou l'intégrité de la surface à nettoyer mise à mal. La réussite de l'opération tient à une troisième forme de prélèvement territorial qu'opère l'agencement d'effacement des graffitis : l'identification et le traitement des matières.

Dodier (1995) a montré que le respect des objets, manifesté par certains ouvriers, passait par une forme d'engagement particulière : une attitude exploratoire faisant émerger les propriétés matérielles des machines à réparer ou à maintenir. Nous avons observé une attitude proche chez les opérateurs d'effacement des graffitis, que résume le geste inaugural de chacune de leurs interventions. Une fois descendus de leur camion, avant même de procéder à la première photographie et à l'ouverture de la fiche d'intervention, ceux-ci s'approchent en effet de la surface qu'ils ont à traiter, et tendent la main pour la toucher. Ce mouvement, nous ont-ils expliqué, leur permet d'abord d'en estimer les propriétés matérielles, ainsi que celles du graffiti. Il renseigne ainsi, ou confirme, le choix d'une technique d'effacement adéquate. Face à un mur à la pierre poreuse, par exemple, il est inconcevable d'utiliser de l'eau à haute pression ou de l'hydrogommage. Les raisons qu'évoque l'un des opérateurs que nous avons suivis donnent une idée assez précise de ce que signifie pour eux se préoccuper des matériaux :

> Avec un matériau poreux, c'est vraiment très compliqué. Le graffiti migre dans la pierre très rapidement, c'est quasiment impossible de l'effacer complètement. Et la pierre elle-même est extrêmement fragile. Si tu utilises l'eau à haute pression, tu creuses dans le mur, carrément. Les dégâts seraient irréparables. (Entretien avec Éric, agent d'intervention)

Même s'il existe de grands principes qui guident le choix des techniques et des produits utilisés, chaque opération constitue une épreuve matérielle qui commence par ce contact physique, grâce auquel les opérateurs apprécient les subtilités des matériaux en présence, en particulier leur résistance et leur fragilité au regard des différents traitements qu'ils sont susceptibles de subir. C'est un ajustement fin qui se joue dans ce geste. En touchant la surface, les opérateurs ne font pas simplement une sélection dans l'éventail des instruments et des produits qu'ils ont à leur disposition, mais anticipent également les conditions concrètes de mise en œuvre de la technique choisie. Ils estiment par exemple la consistance de la peinture recouvrant la surface graffitée et sa capacité à résister au solvant. Cette appréciation préalable les oriente à la fois vers la dose de produit à appliquer et vers les gestes à effectuer. Les opérateurs ajustent ainsi leur usage des éponges et des chiffons en frottant plus ou moins fort, et en adoptant un rythme qui laisse agir le solvant suffisamment longtemps sans qu'il atteigne la surface. Ces ajustements prennent généralement la forme d'une série d'essais et d'erreurs qui leur permet également d'éviter, tant que faire se peut, les douleurs physiques[14].

La réussite des interventions, qui dépend aussi bien du choix des techniques et des produits que des ajustements corporels, n'est pas garantie. L'échec prend plusieurs formes.

---

[14] Lorsque nous avons commencé nos observations, l'un des agents revenait de quinze jours d'arrêt de travail pour cause de troubles musculo-squelettiques. Aussi bien les postures adoptées en situation que les instruments maniés (perches, lances) sont en effet sources de douleurs et d'usures précoces. Le constat de ces douleurs ainsi que l'observation d'une discussion collective, apparemment anodine, sur l'épaisseur de certaines peintures et la difficulté que représente leur mélange manuel nous ont permis de comprendre à quel point la part machinique de l'agencement que nous découvrions repose sur les corps mêmes des effaceurs, sérieusement mis à mal.

L'utilisation de l'eau à haute pression ou de l'hydrogommage présente par exemple un problème : si les opérateurs effacent le graffiti en suivant les contours des lettres ou du dessin, ils laissent ce qu'ils appellent un « spectre ». L'encre ou la peinture du graffiti sont effectivement enlevées, mais sa forme demeure perceptible. Portant de telles traces, le mur ne serait pas considéré comme propre, et le travail de maintenance ne serait pas accompli avec succès. Même avec la peinture, technique apparemment la plus simple, les échecs ne sont pas exclus. La première difficulté pour les opérateurs est de trouver la teinte qui correspond exactement à la couleur « initiale » du mur. Les coloris des façades parisiennes ne sont pas identiques, et les surfaces a priori semblables varient selon leur exposition au soleil et aux intempéries. En conséquence, c'est un véritable défi que les opérateurs doivent relever. Les plus expérimentés effectuent le mélange de couleurs directement sur la surface qu'ils traitent, jusqu'à l'obtention de la teinte qui convient. Ils composent également avec la configuration du mur (ses arrêtes, ses moulures, etc.) pour délimiter la zone de leur intervention : comme nous l'indiquait un agent, « on vient effacer les graffitis, pas pour un ravalement de façade » (entretien avec Éric, agent d'intervention). Cette délimitation est réalisée de manière à ce que la nouvelle couche de peinture demeure aussi invisible que possible, indistinguable du reste de la surface. Si la peinture qu'ils appliquent pour masquer un graffiti est trop visible (à cause de sa couleur et/ou de son périmètre), les opérateurs produisent une « tache de propreté » qui met en échec l'opération d'effacement.

> Afin d'éviter le phénomène de « taches de propreté » consécutives à l'intervention du titulaire, la surface traitée […], ne se limitera pas à la surface graffitée de façon à conserver une esthétique homogène de la façade. Ce « débordement » sera fonction du support et de la méthode d'élimination employée. Autant que nécessaire, et principalement pour le masquage par peinture […], les façades seront traitées par panneaux délimités par les ouvertures, les corniches et les soubassements. Dans le cas où des éléments (volets, portes, rideaux, digicodes, cellules photoélectriques, grilles, coffrets électriques, […] intégrés à la façade seraient porteurs de graffiti, le traitement sera effectué dans le même esprit. (Dossier d'Appel d'offres, Cahier des clauses techniques particulières, 2012, p. 13)

Ces éléments nous permettent d'identifier trois aspects importants qui, même s'ils sont loin d'être exhaustifs, complètent notre compréhension du territoire qui est prélevé par l'effacement des graffitis en tant qu'agencement de maintenance.

Tout d'abord, les surfaces que nous avions jusqu'ici rencontrées sous la forme de taux et de mesures sont saisies comme des entités matérielles fragiles. C'est une dimension cruciale du travail de maintenance en général : celui-ci donne à voir la vulnérabilité des choses (Jackson, 2014 ; Denis & Pontille, 2015, Domìnguez Rubio, 2016). Ceci est d'autant plus frappant ici que nous avons affaire, dans de nombreux cas, à un objet urbain – le mur – qui pourrait sembler être l'un des composants les plus solides et les plus immuables des villes. Loin de cette image, les agents d'intervention prêts à effacer un graffiti appréhendent les murs comme des entités facilement altérables, peu résistantes à certaines techniques d'effacement, qui doivent faire à ce titre l'objet d'attentions particulières. À l'instar des activités de conservation étudiées par Edensor (2011), la prise en considération des opérations concrètes par lesquelles passe l'effacement des graffitis invite ainsi à se défaire d'une définition intrinsèque de la robustesse matérielle de la ville.

L'interdépendance des propriétés matérielles des surfaces, des graffitis et des méthodes d'enlèvement est un autre point important de cet aspect de l'effacement. Ni la mesure des surfaces graffitées ni les qualifications expressives des inscriptions ne permettent de savoir

ce qui, concrètement, doit être retiré ou ajouté pour que le graffiti soit considéré comme effacé.

La réponse à cette question implique de « faire avec » un grand nombre de composants qui interagissent les uns avec les autres. Et si certains sont à peu près identifiables, d'autres ne le sont qu'à l'issue d'un contact physique et d'essais *in situ*. C'est en fait à une réalité proche de celle décrite dans l'anthropologie de Tim Ingold que les opérateurs se rendent sensibles en accomplissant l'effacement.

> We see the building and not the plaster of its walls, the words and not the ink with which they were written. In reality, of course, the materials are still there and continue to mingle and react as they have always done… (Ingold, 2007, p. 9)

À chaque intervention, ils font l'expérience de l'écologie matérielle des inscriptions urbaines, peuplée de béton, de briques, d'eau, de plâtre, de sable, de pierres, de bois, de marbre, de produits chimiques, de peintures variées, d'encre, d'acides, etc. La liste n'est, par définition, jamais close. Dans cette écologie, la distinction entre les éléments qui composent le graffiti, la surface d'inscription et les produits d'effacement n'est par ailleurs pas claire, et les frontières entre ces objets, qui n'apparaissent pas problématiques dans les deux autres formes de prélèvement territorial, sont ici incertaines et fragiles.

Enfin, la question de la visibilité est au cœur de ce territoire matériel prélevé dans la réalité urbaine par l'agencement de l'effacement des graffitis. Nous l'avons vu, le modèle du maintien de l'ordre qui organise l'effacement des graffitis à Paris se caractérise par la désignation d'une réalité urbaine indésirable dont l'actualisation est chaque jour empêchée. Les considérations matérielles que nous venons de documenter mettent en lumière le corollaire pratique de cette appréhension des graffitis comme marques de désordre. L'enjeu de l'effacement n'est pas seulement la disparition de ces marques, mais le maintien de la ville dans son état « normal ». Chaque intervention vise à rétablir la forme originale de la surface traitée. Cela passe par une certaine « écologie du travail visible et invisible » (Star & Strauss, 1999). Si l'obligation de restaurer les propriétés visibles des façades implique des techniques de mise en invisibilité des graffitis qui représentent parfois de véritables défis, elle n'est qu'un aspect – certes essentiel – d'un geste de remise en ordre plus radical. La volonté de laisser le moins de traces possible sur le mur s'articule à une autre mise en invisibilité : celle des opérateurs. C'est ce qu'explique très clairement l'un des agents que nous avons accompagnés :

> J'ai cette philosophie, en quelque sorte : qu'on ne voit rien. Idéalement, personne ne remarque que nous sommes venus, et même personne ne se souvient qu'il y avait un graffiti. (Entretien avec Marc, agent d'intervention)

C'est sur une double invisibilité que reposent alors les conditions de réussite du maintien de l'ordre graphique dans cet agencement : celle des graffitis, évidemment, qui passe par l'appréhension de surfaces, de formes expressives et de matériaux, mais aussi celle de l'opération d'effacement elle-même, des traces des matériaux qu'elle implique jusqu'aux corps des opérateurs[15].

---

[15] On pourrait penser que toute maintenance engage, par définition, un retour à l'ordre impliquant ce type de double invisibilité. Ce serait bien trop réduire la richesse et la diversité des situations de maintenance, qui articulent des écologies du visible et de l'invisible très différentes (Denis & Pontille, 2017).

Conclusion

Pour conclure, nous souhaitons revenir sur la notion d'agencement en soulignant un apport que nous n'avons fait que mentionner jusqu'ici : sa capacité à décrire des formes d'action sociotechnique relativement modestes. L'analyse de l'effacement des graffitis en tant qu'agencement de maintenance détourne de toute prétention à définir une fois pour toutes un phénomène général dont les frontières, de préférence larges, seraient uniquement fixées par le chercheur. Il pourrait être en effet tentant d'adopter une approche extensive de l'effacement des graffitis en élargissant l'investigation à d'autres domaines d'activité qui seraient ensuite rassemblés sous un terme plus générique, au risque de ne pas savoir où arrêter l'enquête ni sur quelles bases ancrer le mouvement interprétatif. Nous considérons qu'il est utile de prendre au sérieux le caractère circonscrit des agencements, d'une part, en intégrant dans l'analyse les excès de réalité et les lignes de fuite qui l'emportent, d'autre part, en documentant les pointes de déterritorialisation qui « ouvrent l'agencement territorial sur d'autres agencements » (Deleuze & Guattari 1980, p. 629).

Dans le cas qui nous occupe, nous avons commencé à le voir, les emportements sont de plusieurs natures. Certains se jouent directement dans les rues. Des objets urbains sont par exemple particulièrement réticents à l'un ou l'autre des prélèvements territoriaux que nous avons décrits. C'est le cas des rideaux de commerce « ajourés ». Tandis qu'ils peuvent toujours être comptés comme des surfaces graffitées, ils représentent des difficultés considérables au moment de leur traitement matériel, la moindre projection mécanique d'eau ou de sable risquant d'endommager ce qui se trouve derrière eux. Les rideaux métalliques plus traditionnels présentent eux aussi des difficultés puisque, une fois relevés, ils se trouvent hors d'atteinte des agents d'intervention, qui doivent parfois négocier avec les commerçants pour que leur rideau revienne quelques instants à l'état de surface traitable.

D'autres types de mouvement déplacent quant à eux l'agencement parisien de l'effacement des graffitis au fil des années, sans toutefois accomplir de ruptures radicales. Si nous avons souligné les innovations introduites avec la mandature de Jean Tibéri, il importe, par exemple, de noter que de nouveaux produits chimiques ont été progressivement ajoutés à la panoplie des effaceurs. De même, dans le tout dernier appel d'offres (2018) figure l'obligation pour les prestataires de fonctionner avec des véhicules roulant au gaz ou à l'électricité. Sur le plan des objets mêmes qui sont concernés par l'effacement, les choses ne sont pas non plus figées. En 2012, le contrat a ainsi intégré le mobilier urbain, tandis que les trottoirs y sont traités uniquement sur demande, et que les équipes de la ville expérimentent depuis quelques années des moyens d'effacer les graffitis présents sur les arbres.

Par ailleurs, en suivant la piste de la politique d'effacement initiée par Jean Tibéri et de ses inspirations états-uniennes jusqu'aux services municipaux et aux entreprises qui se chargent de l'effacement des graffitis au quotidien, nous avons pu identifier les principaux contours de cet agencement. Ceux-ci ne sont évidemment pas hermétiques : au moins trois autres domaines d'activités y sont connectés en pratique, qui assurent d'autres formes de maintenance urbaine.

Celui de la propreté urbaine d'abord. C'est une constante depuis le début des actions publiques menées à l'encontre des graffitis, l'effacement est étroitement lié, du point de vue sémantique comme du point de vue pratique, au domaine de la propreté, ou, pour le dire autrement, à la lutte contre la saleté (Kokoreff, 1990 ; Cresswell, 1992). Même si nous n'avons pas étudié de près la manière dont les services techniques de la propreté de Paris

sont organisés, nous avons repéré de nombreux points de raccordement concrets entre effacement des graffitis et propreté urbaine, des termes « agent tachant » utilisés dans le cahier des clauses techniques particulières de l'appel d'offres, jusqu'au rythme quotidien d'interventions des agents dans les rues, en passant par certains instruments et certains produits (chiffons, balais, solvants, eau…).

Les activités judiciaires menées à l'encontre des graffiteurs pointent vers un autre domaine : celui de la lutte contre la criminalité (Ferrel, 1996). Toutefois les liens avec l'agencement parisien de l'effacement des graffitis ne sont pas si forts ni si nombreux que l'on pourrait le croire au premier abord. Dès lors que l'on se penche sur les dimensions concrètes de ces activités, un seul point de passage semble en effet véritablement opérer : les bases de données des entreprises prestataires. Parce qu'elles contiennent des photos de chaque graffiti traité, celles-ci sont parfois utilisées non plus pour additionner les interventions et produire une vue globale des opérations d'effacement à l'échelle d'un prestataire ou de la ville tout entière, mais pour mesurer les dommages financiers engendrés par un graffiteur contre la municipalité. En reconstituant l'ensemble de ses actes et en y associant la taille des surfaces concernées, les autorités parviennent à calculer le coût réel de l'effacement pour tel ou tel suspect.

L'effacement des graffitis est, enfin, en relation directe avec les politiques culturelles de la ville et la gestion des graffitis « autorisés », ou plus généralement de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le *street art* (Lemoine, 2012 ; Ross, 2016 ; Avramidis & Tsilimpounidi, 2017 ; Kramer, 2017). Nous l'avons vu, ces relations passent notamment par l'alimentation d'une liste officielle recensant les graffitis qui n'entrent pas dans le cadre de l'effacement et que les entreprises prestataires doivent épargner. À cette liste s'ajoutent toutes les situations de doute que nous avons évoquées qui débouchent sur des vérifications et des décisions parfois *ad hoc* au sein des équipes municipales.

La notion d'agencement nous permet de saisir les liens que l'effacement des graffitis entretient avec ces trois domaines[16], mais aussi sa relative autonomie. Si les points de passages représentent des lignes très concrètes (organisationnelles, pratiques) sur lesquelles certaines activités se recoupent, ils laissent également entrevoir leurs différences. Le vocabulaire, les instruments, les matières, les gestes, les objets mêmes varient. La préoccupation pour les scripteurs, quasi absente de l'effacement, est par exemple cruciale à la fois du côté de la lutte contre la criminalité et de la politique culturelle : toutes deux reposent en partie sur l'identification d'auteurs. Dans le premier cas, ces auteurs doivent être appréhendés et présentés devant une autorité judiciaire, dans le second, ils sont installés en partenaires institutionnels, comme des artistes à part entière.

D'un point de vue plus général, enfin, cette posture nous semble particulièrement féconde pour interroger l'organisation de la maintenance à l'échelle d'une ville, qu'elle invite à appréhender comme une action collective hétérogène et circonscrite, non pas dépeinte de l'extérieur, mais décrite par son milieu. Concernant l'effacement des graffitis, nous avons ainsi pu comprendre que, des principes de la théorie de la vitre cassée jusqu'à l'organisation pratique des tournées des opérateurs et l'accomplissement de leurs interventions, en passant par les textes législatifs et contractuels, la politique parisienne agence une forme spécifique de maintenance. Dans le même geste qui identifie certaines

[16] Vaslin (2017) a montré comment ces trois domaines d'activité, la propreté, le judiciaire et le culturel, traversaient l'histoire de ce qu'elle appelle la « mise en administration » des graffitis à Paris. De son côté, Austin (2001) a documenté le rôle de ces trois formes d'action dans le cadrage du phénomène « *writing* » à New York.

inscriptions comme marques d'un désordre considéré comme inévitable et constitutif de la réalité urbaine se dessinent les traits d'une ville « normale », dont l'espace graphiquement ordonné est activement produit et reproduit au quotidien. L'ordre matériel et langagier de la ville n'est pas un état préalable qu'il faudrait restaurer, comme c'est le cas dans d'autres activités de maintenance (Denis & Pontille, 2017), mais le résultat d'opérations de mise en invisibilité répétées et continues, plus ou moins délicates, dont la réussite et encore moins le caractère systématique ne sont pas joués d'avance.

Bibliographie

AMIN Ash & Nigel THRIFT (2002), *Cities : Reimagining the Urban*, Cambridge, Polity.

ARTIÈRES Philippe (2013), *La police de l'écriture. L'invention de la délinquance graphique (1852-1945)*, Paris, La Découverte.

AUSTIN Joe (2001), *Taking the Train. How Graffiti Art Became an Urban Crisis in New York City*, New York, Columbia University Press.

AVRAMIDIS Konstantinos & Myrto TSILIMPOUNIDI (2017), *Graffiti and Street Art : Reading, Writing and Representing the City*, Londres, Routledge.

BAUDRILLARD Jean (1976), « Kool Killer, ou l'insurrection par les signes », *in* Id., *L'échange symbolique et la mort*, Paris, Gallimard, p. 118-128.

BIDET Alexandra (2011), *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris, Presses Universitaires de France.

BRACONNIER Céline (1999), « Braconnages sur terres d'État. Les inscriptions politiques séditieuses dans le Paris de l'après-Commune (1872-1885) », *Genèses. Sciences Sociales et Histoire*, (35), p. 107-130.

BRAND Stewart (1994). *How Buildings Learn: What Happens After They're Built*, New York, Penguin Books.

BOURRIER Mathilde (1999), *Le nucléaire à l'épreuve de l'organisation*, Paris, Presses Universitaires de France.

BUTLER Judith (1997), *Excitable Speech. A Politics of the Performative*, New York, Routledge.

CASTLEMAN Craig (1982), *Getting Up : Subway Graffitti in New York, Cambridge*, The MIT Press.

CHATEAURAYNAUD Francis (1997), « Vigilance et transformation. Présence corporelle et responsabilité dans la conduite des dispositifs techniques », *Réseaux*, 85, p. 101-127.

CHATEAURAYNAUD Francis & Didier TORNY (1999), *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions de l'Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales.

CHATEAURAYNAUD Francis & Patrick TRABAL (2007) « Des vigiles invisibles : les administrateurs-réseaux et la sécurité informatique », *Annales des télécommunications*, 62 (11-12), p. 1293-1311.

CHARDON Michel & Gérald VARLOT (2002), « La lutte contre les graffitis sauvages à Paris : la propreté urbaine », *Techniques Sciences Méthodes*, 9, p. 60-63.

CORBIER Mireille (1987), « L'écriture dans l'espace public romain », *L'Urbs, Espace urbain et histoire*, *(Ier siècle av. J.-C. – IIIe siècle ap. J.-C.)*, Rome, École Française de Rome, p. 27-60.

CRESSWELL Tim (1992), « The Crucial "Where" of Graffiti : A Geographical Analysis of Reactions to Graffiti in New York », *Environment and Planning D : Society and Space*, 10 (3), p. 329-344.

DELANDA Manuel (2006), *A New Philosophy of Society : Assemblage Theory and Social Complexity*, New York, Continuum.

DE LAET Marianne & Annemarie MOL (2000), « The Zimbabwe Bush Pump : Mechanics of a Fluid Technology », *Social Studies of Science*, 30 (2), p. 225-263.

DELEUZE Gilles & Félix GUATTARI (1980), *Milles plateaux*. *Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Éditions de Minuit.

DENIS Jérôme & David PONTILLE (2010), « Performativité de l'écrit et travail de maintenance », *Réseaux*, 163, p. 105-130.

DENIS Jérôme & David PONTILLE (2015), « Material Ordering and the Care of Things », *Science, Technology, & Human Values*, 40 (3), p. 338-367.

DENIS Jérôme & David PONTILLE (2017), « Beyond Breakdown : Exploring Regimes of Maintenance », *Continent*, 6 (1), p. 13-17.

DENIS Jérôme, MONGILI Alessandro & David PONTILLE (2015), « Maintenance & Repair in Science and Technology Studies », *Tecnoscienza*, 6 (2), p. 5-15.

DIAMOND Jared (2006), *Collapse : How Societies Choose to Fail or Survive*, Londres, Penguin.

DODIER Nicolas (1995), *Les hommes et les machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées*, Paris, Métailié.

DODIER Nicolas & Janine BARBOT (2016), « La force des dispositifs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2, p. 421-450.

DOMÍNGUEZ RUBIO Fernando (2016), « On the Discrepancy Between Objects and Things », *Journal of Material Culture*, 21 (1), p. 59-86.

EDENSOR Tim (2011), « Entangled Agencies, Material Networks and Repair in a Building Assemblage : The Mutable Stone of St Ann's Church, Manchester », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 36 (2), p. 238-252.

EDGERTON David (1999), « From Innovation to Use : Ten Eclectic Theses on the Historiography of Technology », *History and Technology, an International Journal*, 11 (2), p. 37-41.

EDGERTON David (2006), *Shock of the Old : Technology and Global History Since 1900*, Londres, Profile Books.

ESPELAND Wendy N. & Mitchell L. STEVENS (1998), « Commensuration as a Social Process », *Annual Review of Sociology*, 24, p. 313-343.

FARÍAS Ignacio & Thomas BENDER (dir.) (2010), *Urban Assemblages. How Actor-Network Theory Changes Urban Studies*, New York, Routledge.

FERRELL Jeff (1996), *Crimes of Style : Urban Graffiti and the Politics of Criminality*, Lebanon, NH, Northeastern University Press.

FRAENKEL Béatrice (2002), *Les écrits de septembre New York 2001*, Paris, Textuel.

FRAENKEL Béatrice (2007), « Écrire dans l'île. Rétif de la Bretonne, graffitomane (1734-1806) », *in* Alfred Messerli & Roger Chartier (dir.), *Scripta volant, verba manent. Les cultures de l'écrit en Europe entre 1500 et 1900*, Bâle, Schwabe, p. 373-388.

GIBSON James J. (1979), *The Ecological Approach to Visual Perception*, Hillsdale, Laurence Erlbaum Associates.

GLAZER Nathan (1979), « On Subway Graffiti in New York », *The Public Interest*, 54, p. 3-11.

GRAHAM Stephen (dir.) (2010), *Disrupted Cities : When Infrastructure Fails*, New York, Routledge.

GRAHAM Stephen & Nigel THRIFT (2007), « Out of Order : Understanding Repair and Maintenance », *Theory, Culture & Society*, 24 (3), p. 1-25.

HALSEY Mark & Alison YOUNG (2002), « The Meanings of Graffiti and Municipal Administration », *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 35 (2), p. 165-186.

HENKE Christopher R. (2000), « The Mechanics of Workplace Order : Toward a Sociology of Repair », *Berkeley Journal of Sociology*, 44, p. 55-81.

INGOLD Tim (2007), « Materials Against Materiality », *Archaeological Dialogues*, 14 (1), p. 1-16.

JACKSON Steve J. (2014), « Rethinking Repair », *in* Tarleton Gillespie, Pablo Boczkowski & Kirsten Foot (dir.), *Media Technologies – Essays on Communication, Materiality, and Society*, Cambridge, MIT Press, p. 221-240.

KAMALIPOUR Hesam & Nastaran PEIMANI (2015), « Assemblage Thinking and the City : Implications for Urban Studies », *Current Urban Studies*, 3 (4), p. 402-408.

KELLING George L. & Catherine M. COLES (1996), *Fixing Broken Windows : Restoring Order and Reducing Crime in Our Communities*, New York, The Free Press.

KOKOREFF Michel (1990), *Le lisse et l'incisif : les tags dans le métro*, Paris, Éditions de l'IRIS.

KRAMER Ronald (2017), *The Rise of Legal Graffiti Writing in New York and Beyond,* New York, Palgrave Macmillan.

LACHMANN Richard (1988), « Graffiti as Career and Ideology », *American Journal of Sociology*, 94 (2), p. 229-250.

LALANDE Karine & Gilbert DE TERSSAC (2002), *Sociologie du travail d'organisation. Du train à vapeur au TGV*, Paris, Presses Universitaires de France.

LATOUR Bruno (1984), *Les Microbes : guerre et paix*, suivi de *Irréductions*, Paris, Métailié.

LATOUR Bruno & Émilie HERMANT (1998), *Paris ville invisible*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond/La Découverte.

LEMOINE Stéphanie (2012), *L'art urbain. Du graffiti au street art*, Paris, Gallimard.

LEY David & Roman CYBRIWSKY (1974), « Urban Graffiti as Territorial Markers », *Annals of the Association of American Geographers*, 64 (4), p. 491-505.

McAuliffe Cameron & Kurt Iveson (2011), « Art and Crime (and Other Things Besides…) : Conceptualising Graffiti in the City », *Geography Compass*, 5 (3), p. 128-143.

McFarlane Colin (2011), « The City as Assemblage : Dwelling and Urban Space », *Environment and Planning D : Society and Space*, 29 (4), p. 649-671.

Miller Ivor (1993), « Guerrilla Artists of New York City », *Race & Class*, 35 (1), p. 27-40.

Milnor Kristina (2014), *Graffiti and the Literary Landscape in Roman Pompeii*, Oxford, Oxford University Press

Molinier Pascale (2003), « Et maintenance… Que vais-je faire ? Incidences du progrès technique sur le travail des mécaniciens d'autobus », *Travailler*, 2, p. 129-151.

Orr Julian (1996), *Talking About Machines : An Ethnography of a Modern Job*, Ithaca, NY, Cornell University Press.

Petrucci Armando (1993), *Jeux de lettres. Formes et usages de l'inscription en Italie, XIe-XXe siècles*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Ross Jeffrey I. (2016), *Routledge Handbook of Graffiti and Street Art*, Londres, Routledge.

Rot Gwenaële & François Vatin (2017), *Au fil du flux. Le travail de surveillance-contrôle dans les industries chimique et nucléaire*, Paris, Presses des Mines.

Shaw Rob (2014), « Cleaning Up the Streets : Newcastle-Upon-Tyne's Night-Time Neighbourhood Services Team », *in* Stephen Graham & Colin McFarlane (dir.), *Infrastructural Lives : Urban Infrastructure in Context*, Londres, Routledge, p. 174-196.

Shobe Hunter & David Banis (2014), « Zero Graffiti for a Beautiful City : The Cultural Politics of Urban Space in San Francisco », *Urban Geography*, 35 (4), p. 586-607.

Simmel Georg (1988), *Philosophie de la modernité*, Paris, Payot.

Star Susan Leigh (1991), « Power, Technology and the Phenomenology of Conventions : On Being Allergic to Onions », *in* John Law (dir.), *A Sociology of Monsters ? Essays on Power, Technology and Domination*, Londres/New York, Routledge, p. 26-56.

Star Susan Leigh & Anselm Strauss (1999), « Layers of Silence, Arenas of Voice : The Ecology of Visible and Invisible Work », *Computer Supported Cooperative Work*, 8 (1-2), p. 9-30.

Stewart Jack (1989), *Subway Graffiti : An Aesthetic Study of Graffiti on the Subway System of New York City, 1970-1978*, Ph.D. diss., New York University.

Stewart Michelle & Chris Kortright (2014), « Cracks and Contestation : Toward an Ecology of Graffiti and Abatement », *Visual Anthropology*, 28 (1), p. 67-87.

Strebel Ignaz (2011), « The Living Building : Towards a Geography of Maintenance Work », *Social & Cultural Geography*, 12 (3), p. 243-262.

Tainter Joseph (1988), *The Collapse of Complex Societies*, Cambridge, Cambridge University Press.

Thébault-Mony Annie (2000), *L'industrie nucléaire : sous-traitance et servitude*, Paris, INSERM-EDK.

Vaslin Julie (2017), *Esthétique propre. La mise en administration des graffitis à Paris de 1977 à 2017*, Thèse de nouveau régime, Université Lyon 2.

VULBEAU Alain (1992), *Du tag au tag*, Paris, Desclée de Brouwer.

WILSON James Q. & George L. KELLING (1982), « Broken Windows : The Police and Neighborhood Safety », *Atlantic Monthly*, 249 (3), p. 29-38.